

PROVINCE DE QUÉBEC37^e LÉGISLATURE1^{re} SESSION**QUÉBEC, LE 13 DÉCEMBRE 2005**

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 13 décembre 2005

Aujourd'hui, à neuf heures une minute, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n^o 68 Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel
- n^o 119 Loi sur le ministère du Tourisme
- n^o 126 Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires
- n^o 129 Loi modifiant la Loi concernant les propriétaires et exploitants de véhicules lourds et d'autres dispositions législatives
- n^o 130 Loi modifiant la Loi sur l'assurance médicaments et d'autres dispositions législatives
- n^o 131 Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales

n^o 135 Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction

n^o 226 Loi concernant la Municipalité de Sacré-Cœur

n^o 235 Loi concernant la Ville de Trois-Rivières

n^o 237 Loi concernant la Municipalité de Saint-Donat

n^o 240 Loi concernant la Ville de Chandler

n^o 241 Loi concernant la Ville de Grande-Rivière

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.